

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

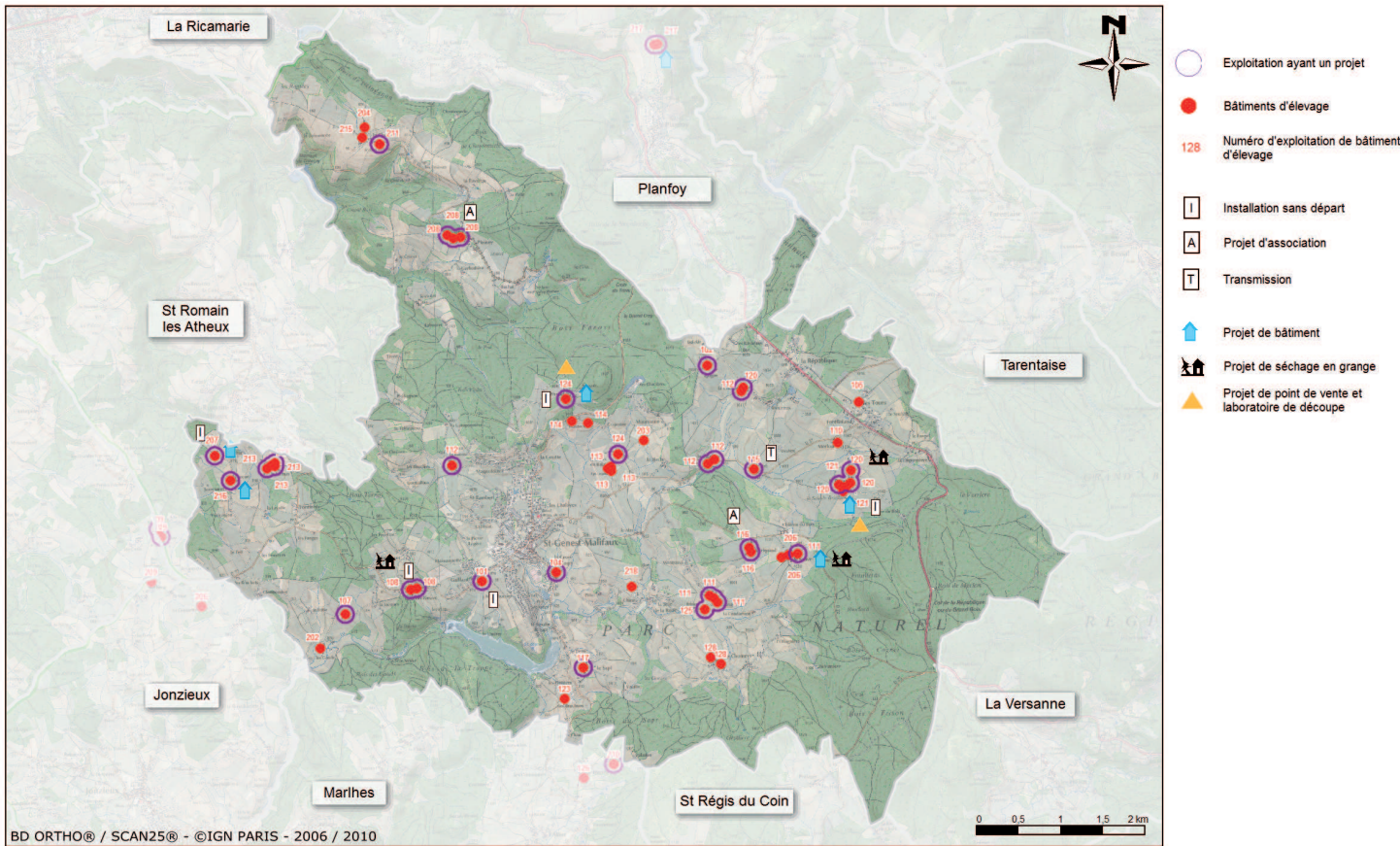
Les enjeux agricoles

Saint-Genest Malifaux



La commune de Saint-Genest Malifaux a confié la réalisation d'un diagnostic agricole prospectif du territoire à la Chambre d'Agriculture de la Loire. Ce diagnostic a pour objectif d'effectuer un état des lieux de l'agriculture de la commune, mais également de visualiser les évolutions possibles de l'espace agricole en relation avec celles du territoire.

Cartes des bâtiments agricoles existants et des projets à 5 ans



Située entre 680 et 1292 mètres d'altitude, la commune de Saint-Genest Malifaux s'étend sur 4708 hectares et l'occupation du sol se répartit de la façon suivante :

- 51 % du territoire sont constitués d'espaces boisés,
- 36 % sont des espaces agricoles,
- 12 % sont des espaces urbanisés ou des espaces intermédiaires (jardins, zones de loisirs, friches).

La commune offre un profil plus agricole qu'urbanisé. Au regard, de ses caractéristiques topographique et pédoclimatique, la commune présente un potentiel agricole intéressant.

Un territoire agricole dynamique : La moitié des chefs d'exploitation a moins de 50 ans, et de nombreux projets sont en développement :

- 8 exploitations ont un projet de construction ou d'agrandissement de bâtiments,
- 3 exploitations prévoient d'investir dans le séchage en grange, 2 autres dans des points de vente et laboratoire de découpe,
- 5 projets d'installation ont été recensés.

Des chiffres clés :

- 1622 hectares sont exploités pour l'agriculture, par 45 structures agricoles dont 37 exploitations professionnelles, 27 ayant leur siège sur la commune, et 1 lycée agricole.

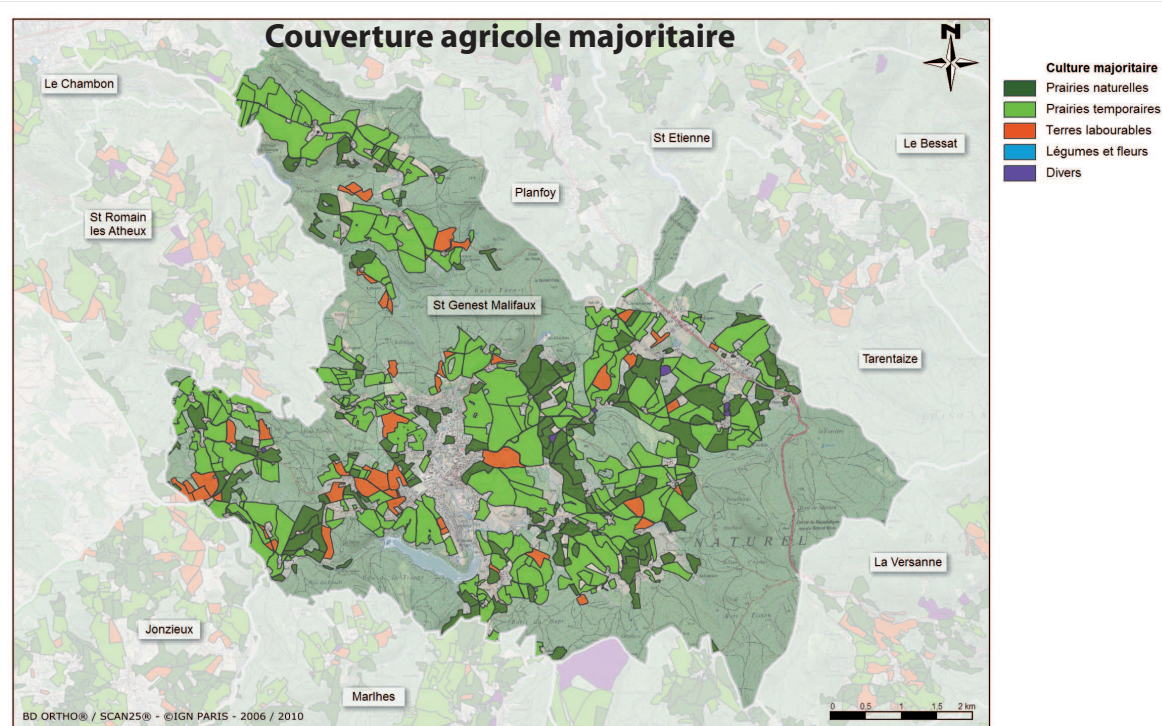
- Les exploitations professionnelles ont en moyenne une surface agricole utile de 63 hectares, c'est nettement supérieur à la moyenne départementale de 41 hectares. La plupart des structures exploitent des tenements fonciers de grande taille et bien groupés, souvent autour de leurs bâtiments.

On observe une forte connexion avec les communes voisines, les agriculteurs Génésiens exploitent 870 hectares sur d'autres communes.

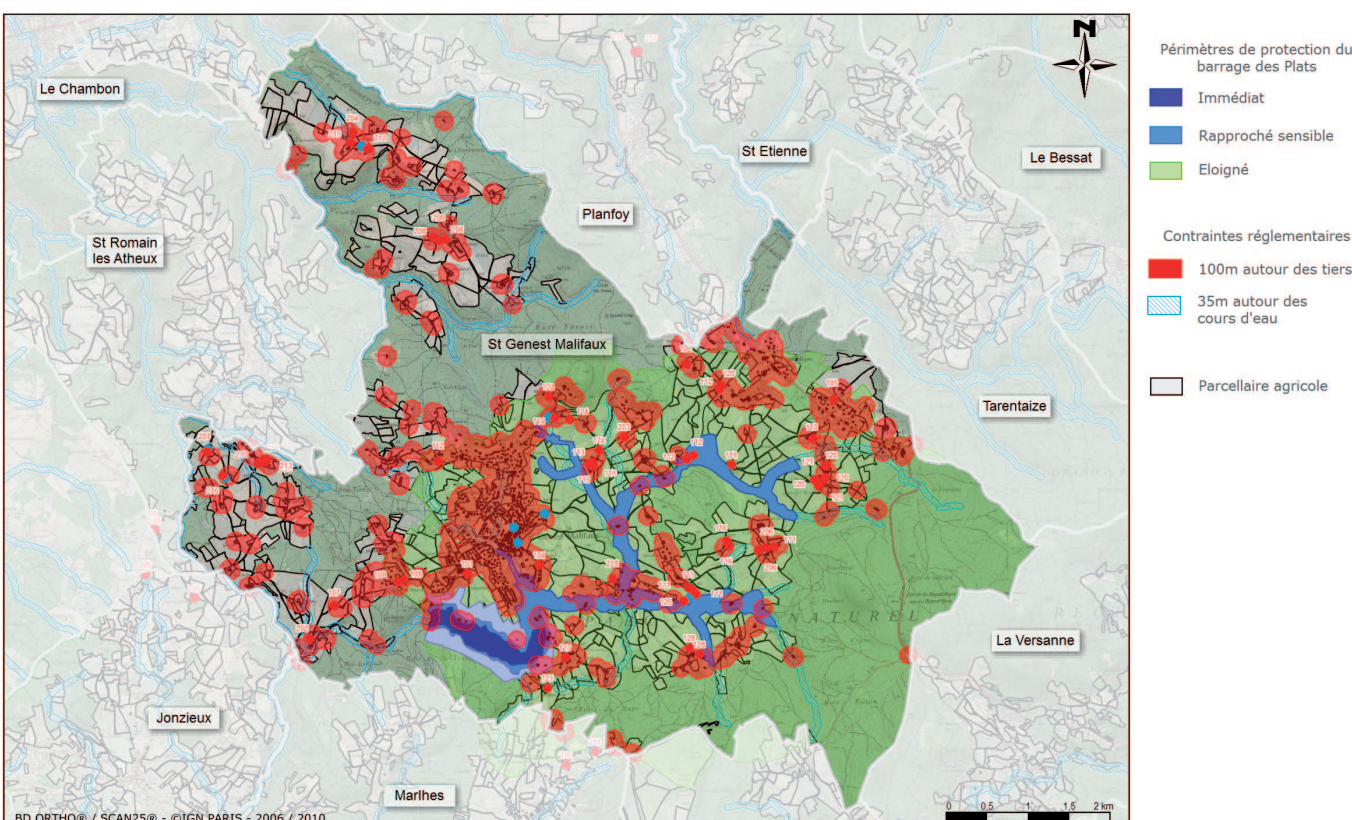
- L'essentiel du territoire agricole de la commune est valorisé par des exploitations d'élevage (bovin, caprin, ovin). Parmi ces exploitations 85 % sont des producteurs de lait de vache. 5 exploitations produisent également du lait de chèvre.

- 25 % des exploitations commercialisent une partie de leur production en circuits courts (vente à l'exploitation, sur les marchés ou en point de vente collectif).

- 9 exploitations sont engagées en Agriculture Biologique.



Contraintes réglementaires appliquées aux agriculteurs



Les agriculteurs sont soumis à de nombreuses contraintes réglementaires :

- La proximité des zones urbanisées limite les possibilités d'épandage, d'implantation de nouveaux bâtiments ou d'extension et la mise aux normes de bâtiments existants.
- La protection de la ressource en eau : le territoire de la commune de Saint-Genest Malifaux est contraint par 12 périmètres de protection de captage d'eau potable, ainsi les terrains non épandables représentent un tiers de la surface agricole.
- Suivant la taille de l'exploitation agricole des réglementations différentes s'appliquent aux agriculteurs, une augmentation du cheptel peut ainsi entraîner un changement de catégorie pour l'exploitation et une augmentation des contraintes à respecter.
- L'évolution constante des normes liées aux installations et aux bâtiments.

Sur la carte ci-contre, les zones en rouge représentent les secteurs où l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles est interdite, l'épandage y est très surveillé. Seuls les périmètres de protection du barrage des Plats sont indiqués, ils donnent une idée de l'étendue de zones contraintes qu'engendre la protection de la ressource en eau.